



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 09 FÉVRIER 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	28
Convocations :	03 FÉVRIER 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Mathilde LESAGE, Mme Evelyne DENOYELLE, M. M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DANIEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, M. Alexis VERNIER, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- M. Stéphane BORD	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme. Eve COGNETTA
- M. Pierre-Arnaud PRIEUR	Pouvoir à M. Gérard GUILLOPÉ
- Mme Julie GODICHAUD	Pouvoir à M. Jean-Baptiste BARDET
- Mme Camille FERET	Pouvoir à Alexis VERNIER
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Laurence RENO

--ooOoo--

Madame Adeline DANIEL remplit les fonctions de Secrétaire.

Objet : Rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie des droits indivis sur la parcelle XK 29 sise rue Denis Papin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 17 mai 2022 valorisant les droits indivis de l'EPFN sur la parcelle XK 29 à 500€,

Considérant que :

- L'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre du Programme d'Action Foncière acquiert pour le compte de la collectivité du patrimoine en vue de réaliser des opérations immobilières et d'intérêt général,
- La propriété sise 54 Rue Denis Papin Section XK n° 392 et la moitié des droits indivis sur la parcelle XK n° 29 ont été acquis avec le concours de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,
- La propriétaire sise 58 Rue Denis Papin Section XK n°291 et de la moitié des droits indivis sur la parcelle XK n° 29 a sollicité la Ville afin d'acquérir l'autre partie des droits indivis.

Il est proposé :

- D'autoriser la Ville à racheter à l'Etablissement Public Foncier de Normandie les droits indivis de la parcelle, Section XK N° 29 d'environ 11 m² moyennant le prix de cession de 645,48€ T.T.C se décomposant en valeur du foncier pour 500,00 € H.T en frais pour 37,90 € H.T et en TVA sur le prix total compte de la nature du bien de 107,58 €
- De confier à l'Etude de Maîtres GRUEL, LEPESQUEUR, EPONVILLE-LELEU et LELIEUR les intérêts de la Ville pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- D'autoriser Madame la Maire à signer ledit acte.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.
La délibération n°2023-31 est adoptée.**

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire



Luce PANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20230209-20323-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Affichage : 21/02/2023